

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2013

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 5 juin 2013, à 20 heures, sous la présidence de Jean-Marcel LAZZERINI, maire.

Présents : LAZZERINI Jean-Marcel, LAFAYE Jean-René, FRADIN François, BASMAISON Daniel, GRELIER Jacky, BASMAISON Odile, BLETTERIE Jean-Paul (entré en réunion à 20h40), DESBATISSE Michel, DUZELLIER Pierre, MOULINOUX Laurent, RIAUX Caroline, SAINT ANDRE Bernard.

Absents : DEHE CASTERA Anne, GITENAY Pierre

1. VALIDATION MARCHÉ LOTISSEMENT

Le maire présente aux membres du conseil municipal les offres des trois entreprises qui ont répondu à l'appel d'offres pour la viabilisation du lotissement communal de Galizan. Le rapport d'analyse des offres fait apparaître que trois candidatures ont été reçues dans le délai demandé et ont été retenues par la commission communale :

COLAS	TF 229 128,70 HT	TC 30 702,60 HT	Total 259 831,30 HT
EIFFAGE	TF 210 887,80 HT	TC 29 200,20 HT	Total 240 088,00 HT
EURL BORDELET	TF 181 644,39 HT	TC 37 517,31 HT	Total 219 161,70 HT

L'offre de l'entreprise EURL BORDELET a été considérée comme la mieux disante. Le marché public a par conséquent été attribué à cette entreprise. Le conseil municipal a par ailleurs approuvé cette décision prise par la commission communale en charge d'examiner les offres.

2. ELABORATION D'UN DOCUMENT D'URBANISME /CARTE COMMUNALE

Le maire rappelle au conseil municipal la proposition faite par la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise d'élaborer un Schéma de Cohérence Territoriale sur les 15 communes de l'EPCI. Il précise également que la commune pourrait mettre à profit ce projet pour solliciter l'élaboration d'une carte communale. Après un échange, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable pour qu'une carte communale soit élaborée.

3. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE

Vu l'article 8 du Code des Marchés Publics,

Vu les besoins de la Commune de Ferrières sur Sichon en matière de *carte communale*,

La Communauté de Communes de la Montagne propose de coordonner un groupement de commandes pour l'élaboration des documents d'urbanisme suivants : cartes communales, Plan Local d'Urbanisme et Schéma de Cohérence Territoriale. Les collectivités intéressées seraient :

- Pour la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise : élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale sur les 15 communes de la Communauté de Communes ;
- Pour la commune d'Arfeuilles : élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune ;

- Pour les communes d'Arronnes, de Châtel Montagne, de Châtelus, de Ferrières sur Sichon, de Nizerolles, de La Chapelle, de La Chabanne, de Laprugne, de Saint Clément et de Saint Nicolas des Biefs : élaboration d'une carte communale sur chacune de ces communes.

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer au groupement de commandes.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention qu'il vous est proposé d'adopter.

Le groupement prendra fin au terme du marché.

La Communauté de Communes assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.

Conformément au 1^{er} alinéa de l'article 8-VII du code des marchés publics, elle sera chargée de signer et de notifier le marché, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution et du paiement du prix.

Une commission d'appel d'offres sera spécialement constituée pour ce groupement de commandes. Chaque membre devra désigner, parmi les membres à voix délibérative de sa propre commission d'appel d'offres, un membre titulaire et un membre suppléant. Ils seront chargés, outre le choix du prestataire, de :

- participer à l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation ;
- prendre connaissance et valider les documents de la consultation dans les délais fixés par le coordonnateur :
 - × Avis d'Appel Public à la Concurrence ;
 - × Règlement de la Consultation ;
 - × Cahier des Charges ;
 - × Actes d'Engagement.

En outre, la commune s'engage, dans le cadre de ce groupement de commandes à :

- signer le marché correspondant à ses besoins propres avec l'attributaire commun retenu par le coordonnateur du groupement de commandes ;
- lui en notifier les termes ;
- respecter le choix du titulaire du marché correspondant à ses besoins propres tels que déterminés dans le cahier des charges de la consultation ;
- élaborer la demande de subventions auprès des partenaires financiers qui pourront être sollicités ;
- assurer la bonne exécution de ce marché portant sur l'intégralité de ses besoins ;
- assurer le paiement des prestations correspondantes ;
- informer le coordonnateur de tout litige né à l'occasion de la passation du marché le concernant.

En conséquence, il vous est demandé :

- d'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes auquel participeront les collectivités locales suivantes : Arronnes, Arfeuilles, Châtel Montagne, Châtelus, Ferrières sur Sichon, Nizerolles, La Chapelle, La Chabanne, Laprugne, Saint Clément, Saint Nicolas des Biefs et la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise.

- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'élaboration de documents d'urbanisme en Montagne Bourbonnaise pour les besoins propres aux membres du groupement, annexé à la présente délibération,

- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention ainsi que tous les documents,

- d'accepter que la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise soit désignée comme coordonnatrice du groupement ainsi formé,

- de nommer à la Commission d'Appel d'Offres qui sera constituée :

- Jean Marcel LAZZERINI, membre titulaire
- Jean René LAFAYE, membre suppléant.

Tous deux étant membres avec voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres de la commune.

4. CONTRATS D'INSERTION

Le maire informe le conseil municipal du renouvellement du contrat d'insertion de Monsieur Hubert GIRAUD. Ce renouvellement est conclu pour une durée de 9 mois sur la base de 26h de travail hebdomadaire avec une prise en charge à hauteur de 80%. Le conseil municipal prend acte de ce renouvellement de contrat.

Le maire explique également au conseil municipal qu'il convient d'envisager le renouvellement du contrat aidé de Madame Joëlle FLEURY qui se termine le 15 juillet 2013. Le conseil municipal mandate le maire afin qu'il sollicite auprès de Pôle Emploi le renouvellement du contrat aidé de Mme FLEURY.

Par ailleurs le maire signale au conseil municipal que le contrat de Mme BIGUET qui travaille à l'école va arriver prochainement à son terme. Le renouvellement de son contrat n'est par ailleurs pas envisageable. Aussi, le maire propose au conseil municipal de lancer un appel à candidature par l'intermédiaire de Pôle Emploi, pour qu'une personne soit recrutée par la commune dans le cadre d'un CUI-CAE au 1^{er} septembre 2013.

5. VOIRIE 2013

La commission en charge des chemins est invitée à se réunir le dimanche 9 juin 2013 à partir de 9h dans le but de recenser les travaux de voirie à effectuer dans l'année. Des devis seront sollicités afin qu'un appel d'offres puisse être lancé pour entreprendre la réfection des chemins qui auront retenus l'attention de la commission.

Le maire propose par ailleurs qu'un devis chiffré soit également sollicité pour refaire l'enrobé d'une partie haute de place de la Poste.

6. DEMANDES DIVERSES

. Echange de terrain à Magnaud

Le maire rappelle le souhait de Mr et Mme CAHNTER, propriétaires d'une maison d'habitation au village Magnaud de pouvoir procéder à un échange de terrain avec la commune. Le maire informe le conseil municipal que la commission communale en charge de la voirie s'est rendue sur place. Après avoir pris connaissance de l'avis des membres de la commission, le conseil municipal confirme son accord pour cet échange terrain à la condition que les frais (géomètre, acte notarié ...) soient entièrement pris en charge par les demandeurs.

. Chemin Reymond

Le maire rappelle la demande de Madame ROSSEL de pouvoir échanger la partie de l'ancien chemin rural de Becouze à Bigay longeant les parcelles BL 14 et BL 15, contre le chemin situé sur la parcelle BK6 appartenant à l'indivision REYMOND. La commission en charge de la voirie s'est rendue sur place. Le conseil municipal est d'accord pour procéder à cet échange à la condition que les frais (géomètre, acte notarié ...) soient entièrement pris en charge par les demandeurs.

. Le 7 juillet 2012, Pierre-Jean RAMILLIEN perdait la vie dans un tragique accident sur la commune de Ferrières sur Sichon. Le 22 juin prochain sur le terrain de football du Mayet-de-Montagne, l'AS FERRIERES et l'ES Montagne Bourbonnaise, dont il était dirigeant, ont décidé d'organiser une journée à sa mémoire. Une journée qui sera placée sous le signe de la fête et du football. Les organisateurs sollicitent la commune pour qu'un ballon de foot soit offert à cette occasion. Le conseil municipal répond favorablement à cette demande de l'AS Ferrières.

7. AFFAIRES DIVERSES

. Le conseil municipal accepte l'encaissement d'un chèque d'EDF d'un montant de 104,20€.

. Le conseil municipal accepte l'encaissement d'un chèque d'un montant de 100€ pour un don à la commune.

. Le maire informe le conseil municipal du départ au 30 juin 2013 de Madame BINELLO, locataire du logement de la mairie. Une visite de cet appartement par les membres du conseil municipal sera organisée à l'occasion d'une prochaine réunion.

. Le maire indique également que Monsieur BOHAT a mis fin à la location du garage situé sous le préau en face du Théâtre des Masques. Le conseil municipal ne souhaite pas relouer ce garage.

. Le maire signale que douze panneaux de signalétique des villages de la route de Lavoine ont disparu. Le conseil municipal décide de les faire remplacer.

. Caroline RIAUX se charge de prendre l'attache des riverains de la station d'épuration afin de prendre en note leurs éventuelles propositions pour en paysager les abords et réduire ainsi les nuisances visuelles.

. Fin 2012, face aux difficultés qu'ils rencontrent pour accéder au réseau de téléphonie mobile, des habitants de plusieurs hameaux de la route de Vichy ont pris la décision d'adresser une pétition à François SZYPULA, Conseiller Général du canton du Mayet de Montagne. Les services du Conseil général sont entrés en relation avec les opérateurs et souhaitent rendre compte des démarches entreprises. Une réunion sera organisée à la salle des fêtes le mardi 11 juin à 19h30. Le maire fait savoir que les habitants des hameaux concernés ainsi que les membres du conseil municipal sont invités à participer à cette réunion d'information et d'échange organisée par François SZYPULA, Conseiller Général. Assisteront également à cette réunion, Monsieur Alain DENIZOT, Vice-président chargé des infrastructures, des déplacements et des services numériques et Monsieur Patrice LAMY, chef du service développement des usages et de l'aménagement numérique du territoire au Conseil Général de l'Allier.

. L'Office de Tourisme de la Montagne Bourbonnaise accueille le mercredi 3 juillet à partir de 16h au Théâtre des Masques le Congrès des Offices de Tourisme du département de l'Allier qui est organisé par l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de l'Allier (UDOTSI Allier). Il est demandé à la commune d'offrir un verre de l'amitié aux participants de ce congrès. Le conseil municipal répond favorablement à cette demande.

. La 19ème Route du Pain organisée par " Les Vieilles Bielles de Lempdes " et par " la Confrérie des Talmeliers du Bon Pain " fera étape cette année à Ferrières le dimanche 30

juin. A cette occasion, des voitures anciennes seront exposées dans le milieu d'après-midi devant la Boulangerie Picarles. Il est demandé à la commune d'offrir un verre de l'amitié aux participants de cette manifestation. Le conseil municipal répond favorablement à cette demande.

. La Poste envisage de modifier les horaires d'ouverture du bureau de Poste afin de permettre au guichetier de bénéficier de deux jours de repos hebdomadaire consécutifs. Pour répondre à ce besoin, il serait notamment question de fermer le bureau de Poste le samedi matin. Le conseil municipal n'approuve pas ce projet et fait savoir qu'il réagira en temps utiles.

La séance est levée à 22h.
Compte rendu vu par le Maire
Rédacteur François FRADIN

Affichage le 21 juin 2013